

L'Etat à l'écoute du Département

Kerwin ALCIDE | France-Guyane | 01.04.2009



Même après son départ de Guyane dimanche, la délégation devra rester en contact avec la collectivité guyanaise afin de proposer des solutions. (KA)

Une mission interministérielle travaille actuellement en Guyane sur l'écart entre les transferts financiers de l'Etat pour certaines compétences, comme le RMI, et les dépenses réelles du Conseil général.

Il l'a dit. Il l'a fait... avec du retard. Trois hauts fonctionnaires sont actuellement en Guyane pour évaluer les charges suites à la décentralisation, plus précisément à certains transferts de compétences comme le Revenu minimum d'insertion.

Fin novembre, alors que la Guyane était paralysée en raison du prix des carburants, Yves Jégo, dans une lettre adressée au président du Conseil général, Alain Tien-Liong, avait décidé d'envoyer une mission interministérielle « en charge d'évaluer précisément l'ampleur des écarts dont vous faites état et de formuler des propositions précises et chiffrées » .

Une mission qui devait arriver en Guyane « dès le mois de janvier » , annonçait Yves Jégo. « Il fallait préparer notre venue » , explique Xavier Barrois, adjoint au directeur des affaires juridiques au secrétariat de l'Outre-mer. Repoussée au départ de quelques jours, cette mission aurait été prise dans la tourmente du mouvement antillais.

« Les services du secrétariat de l'Outre-mer étaient très occupés » , poursuit le directeur adjoint. Même si Alain Tien-Liong fait remarquer que la mission compte deux mois de retard, il insiste sur les attentes du Conseil général : « Le Conseil général attend énormément de l'Etat » .

Depuis son arrivée aux affaires il y a un an, il n'a eu de cesse d'essayer de susciter les débats avec le gouvernement sur les retards de certains transferts financiers. « Ces revendications sont liées à la spécificité guyanaise » , reconnaît Xavier Barrois. Pendant une semaine, la délégation devra travailler avec la collectivité sur des dossiers comme le transfert du personnel Tos (Techniciens, ouvriers et de service) ou encore la démoustication. « Seul le Conseil général de Guyane a cette compétence à la place de l'Etat » , confie Alain Tien-Liong. Mais nul doute que le gros des débats porte sur le transfert du RMI.

Le Conseil général, selon les dires de son président, paie chaque année de sa poche plus de 8 millions d'euros pour compenser ce transfert. L'Etat devrait plus de 30 millions d'euros à la collectivité. « La problématique du RMI ne se pose pas seulement en Guyane » , prévient Xavier Barrois qui présente sa mission comme une « mission technique » . La délégation doit rendre compte aux ministères de l'Intérieur, de l'Education et des affaires sociales. Et bien entendu à l'Outre-mer.